

Inscription au Mastère spécialisé

Quand candidater ?

Chaque année, la procédure d'admission débute mi-février et s'étend jusqu'à la fin du mois de juin.

Pour les **admissions au Mastère spécialisé de santé publique en 2024-2025**, le dépôt des candidatures est ouvert depuis le **lundi 12 février 2024**. Il se terminera le **vendredi 14 juin 2024**.

Pour toute question, vous pouvez d'ores et déjà contacter : ecole-pasteur@cnam.fr.



Afin de vous porter candidat, merci de bien vouloir nous transmettre **votre dossier de candidature complet avant le vendredi 14 juin 2024**.

Comment candidater ?

1. Prendre connaissance des **pré-requis et conditions d'admissibilité**.
2. Constituer un **dossier de candidature complet** comprenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La copie du diplôme équivalent à Bac+5 ;
- Deux lettres de recommandation.

3. Envoyer le dossier de candidature par courriel à l'adresse suivante :

ecole-pasteur@cnam.fr

4. Quel est le **processus de sélection**?

Les dossiers de candidature déposés avant le 15 avril seront examinés par le Comité Pédagogique lors d'une première session fin avril (pour une réponse début mai).
Les dossiers déposés après le 15 avril seront examinés lors d'une deuxième session fin juin (pour une réponse début juillet).

5. Afin d'assurer un suivi régulier des intentions de candidature, nous vous conseillons de remplir le formulaire de pré-candidature ci-après, et ce tout au long de l'année. Attention, ce formulaire ne se substitue pas à la procédure de candidature mentionnée précédemment et nous vous invitons à envoyer votre dossier complet aux adresses indiquées précédemment.

Nom (*)

Prénom (*)

Date de naissance (*)

Nationalité (*)

Adresse (*)

Code postal (*)

Ville (*)

Téléphone (*)

Mél (*)

Diplômes (*)

Expérience professionnelle (*)

Profession actuelle (*)

Employeur (*)

Champ pour les robots. Si vous êtes humains, merci de le laisser vide.

Pré-requis : niveau Bac+5 (Master 2)

Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs ;
Diplôme d'une des écoles de management titulaires habilités à délivrer le grade de Master ;
Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires ;

Diplôme professionnel cohérent avec le niveau Bac+5 ou permettant la présentation de certains grands concours nationaux (ENA, ENSP, etc.) tel que figurant dans la liste arrêtée par la Conférence des Grandes Ecoles ;
Diplôme d'une école de statistiques (ENSAI, ISUP, INA ou diplômes jugés équivalents) ;
Les étudiants ayant validé un 2ème cycle d'études médicales, vétérinaires, pharmaceutiques ou odontologiques devront avoir plusieurs années d'expérience professionnelle (internat inclus) ;
Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.

Attention : un nombre croissant de cours est délivré en anglais. Une bonne maîtrise de l'anglais est donc nécessaire pour suivre le Mastère spécialisé.

Coût de la formation

Les **frais de scolarité** du Mastère spécialisé de santé publique, sous réserve de modification des frais de scolarité du Cnam, s'élèvent à :

7 475 euros (si prise en charge individuelle) ;
ou **14 950euros**(si prise en charge par un organisme).

Les frais du Mastère spécialisé sont indicatifs et sont susceptibles d'être révisés d'ici la rentrée prochaine.

Etudiants étrangers Internes ou professionnels de la santé

Comment [financer votre Mastère](#) ?

https://ecole-pasteur.cnam.fr/inscription-au-mastere-specialise-126259.kjsp?RH=pasteur_inscr